

Je veux créer ou actualiser mon quotient familial

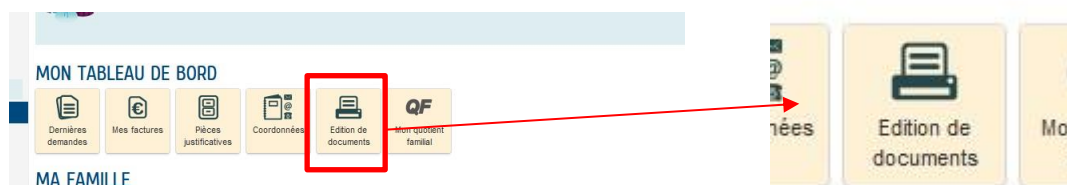
Avec mon espace, c'est facile !

Depuis le 1^{er} décembre, la Ville de Rezé met à votre disposition un portail en ligne pour effectuer les démarches scolaires et périscolaires.

Désormais, vous pourrez également créer ou actualiser votre quotient familial et télécharger votre attestation vous permettant de réaliser vos inscriptions scolaires, périscolaires, de loisirs et bénéficier d'aides également.

- **J'ai déjà réalisé un quotient familial à Rezé et j'ai un compte citoyen que j'utilise pour les démarches scolaires et périscolaires.**

- Etape 1 : Connectez-vous à votre espace personnel
- Etape 2 : Cliquez sur l'onglet « édition de documents »



- Etape 3 : Sélectionnez l'« Attestation Année scolaire 2022-2023 » et cliquez sur télécharger



Et voilà ! Votre attestation peut maintenant être transmise par mail ou par courrier OU être présentée en format numérique ou papier aux services et associations lors de vos inscriptions.

- **J'ai déjà réalisé un quotient familial à Rezé mais je n'ai pas encore de compte citoyen**

Dans ce cas, vous avez dû recevoir un mail d'activation de votre compte citoyen sur votre adresse mail personnelle. Afin de vérifier que c'est le cas, connectez-vous à votre boîte mail et vérifiez votre boîte de réception ou vos spams.

Si vous n'avez pas reçu de mail d'activation de votre compte citoyen, contactez-nous par téléphone au 02.40.84.43.00 ou par mail à l'adresse accueil@mairie-reze.fr.

- **Je réalise pour la première fois ma démarche de quotient familial à Rezé**

- Etape 1 : Connectez-vous à l'espace à l'adresse suivante :
<https://www.espace-citoyens.net/reze/espace-citoyens/>

- Etape 2 : Cliquez sur « nouvelle démarche »



- Etape 3 : Cliquez sur la dalle « QF 1^{ère} demande » et cliquez sur « 1^{ère} démarche de calcul de quotient familial »



- Etape 4 : Lisez le propos introductif de la démarche et munissez-vous des pièces justificatives nécessaires puis cliquez sur « commencer »

1ÈRE DEMANDE
QF PREMIÈRE DÉMARCHÉ DE CALCUL DE QUOTIENT FAMILIAL

Durée approximative de cette démarche : **10 mn**
[Aide à la saisie](#)

LA DÉMARCHÉ

Cette démarche va vous permettre de calculer pour la 1ère fois votre quotient familial (QF) si vous n'êtes pas connu de nos services.
 Afin de faciliter le traitement de la demande, nous vous demandons de joindre à votre démarche les documents suivants :

- Vous êtes allocataire CAF, munissez-vous de votre attestation CAF
- Vous n'êtes pas allocataire CAF, vous devrez joindre
 - Attestation MSA ou l'avant dernier avis d'imposition de chaque membre du foyer en cas de déclaration individuelle (exemple : avis d'imposition 2020 de chaque membre pour le calcul du quotient 2022/2023)
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, eau...)

[ANNULER LA DÉMARCHÉ](#) [COMMENCER >](#)

- Etape 5 : Remplissez vos données d'identité

- Etape 6 :

→ Si vous êtes allocataire CAF, remplissez la rubrique « Allocataire CAF » et joignez ensuite votre attestation CAF et un justificatif de domicile de moins de 3 mois avant de passer à l'étape 3.

→ Si vous n'êtes pas allocataire CAF, joignez les justificatifs correspondant à votre situation (attestation MSA ou avis d'imposition et justificatif de domicile de moins de 3 mois) avant de passer à l'étape 3.

2 - MA DEMANDE

[ANNULER LA DÉMARCHÉ](#) [ENREGISTRER BROUILLON](#) [< RETOUR À L'ÉTAPE 1](#) [ALLER À L'ÉTAPE 3 >](#)

ALLOCATAIRE CAF

Régime allocataire : régime général

Organisme allocataire

Membre Allocataire CAF

Numéro allocataire

PIÈCES JOINTES

Info : Merci de joindre :

- votre attestation CAF, si vous êtes allocataire
- votre attestation MSA, ou l'avant dernier avis d'imposition de chaque membre du foyer en cas de déclaration individuelle, si vous n'êtes pas allocataire CAF
- un justificatif de moins de 3 mois quelque soit votre situation

Cacher

[Ajouter](#) [Ajouter depuis mon espace de stockage](#)

[ANNULER LA DÉMARCHÉ](#) [ENREGISTRER BROUILLON](#) [< RETOUR À L'ÉTAPE 1](#) [ALLER À L'ÉTAPE 3 >](#)

- Etape 7 : A l'issue de la démarche, une page s'affiche avec un récapitulatif des pièces jointes. Cliquez simplement sur « valider »

3 - LE RÉCAPITULATIF

3 - LE RÉCAPITULATIF

ANNULER LA DÉMARCHÉ ENREGISTRER BROUILLON < RETOUR À L'ÉTAPE 2 VALIDER

mandeur

demande

ALLOCATAIRE CAF

Régime allocataire régime général

Organisme allocataire

Membre Allocataire CAF

Numéro allocataire

PIÈCES JOINTES

Pièces Jointes Attestation CAF/MSA ou Avis d'imposition n-2 représentant 1, Attestation CAF/MSA ou Avis d'imposition n-2 représentant 1, Justificatif de domicile

ANNULER LA DÉMARCHÉ ENREGISTRER BROUILLON < RETOUR À L'ÉTAPE 2 VALIDER

Et voilà ! Votre demande de quotient familial a été transmis au service instructeur. Vous recevrez prochainement un mail de validation qui vous invitera à télécharger votre attestation.

Besoin d'aide ? Contactez-nous au 02.40.84.43.00 ou par mail à l'adresse accueil@mairie-reze.fr